

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

09-12-2022-09

Date de convocation le 02/12/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Procurations : 2

Votants : 15

Le neuf décembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

Étaient présents : Mmes ETCHART, BAZIARD, CAZENAVE, GRAUX, GUITTONNEAU LOQUET, DAUBAS et ainsi que MM. CLAVÉ, CAMGRAND, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LETARGUA, et SALEFRANQUE

Secrétaire de séance élu : M. SALEFRANQUE

Avait donné pouvoir : M. LAPETRE pouvoir à MME BAZIARD

M. HILLOUO pouvoir à M. LETARGUA

OBJET : DEPART D'UN AGENT DE LA COLLECTIVITE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur CHAMALBIDE Jean Christophe a quitté la collectivité après dix ans de service.

Le Maire propose à l'assemblée de lui offrir un cadeau de départ afin de la remercier pour l'ensemble des années passées au service du public dans les services communaux et de son investissement auprès des associations des communes.

Le Maire propose une ouverture de compte à l'agence de voyage Prêt à Partir d'Anglet pour un montant de deux mille euros.

Le Maire précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif et que la délibération relative aux fêtes et cérémonies prévoit ce type de présent.

Le montant de l'enveloppe est fixé par l'assemblée à deux mille euros.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

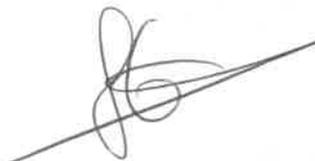
DECIDE d'attribuer une enveloppe de deux mille euros auprès d'une agence de voyage au titre de cadeau de départ en faveur de Monsieur Chamalbide.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents s'y afférents

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Jacques CLAVÉ